

# Rapport du vérificateur des comptes

Conformément au mandat qui m'a été confié par la dernière Assemblée générale et aux Statuts du comité départemental, j'ai procédé à la vérification des comptes, arrêtés au 31 août 2022. La vérification a porté sur la période du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 31 août 2022, conformément aux statuts.

J'ai procédé à la vérification :

- des dépenses enregistrées au cours de l'exercice par le pointage aléatoire sur les achats non stockés de matières et fournitures (hors médailles), des modalités de frais de déplacements des arbitres, des remboursements de licence avec les documents justificatifs de base, et obtenu tous les détails et explications nécessaires grâce à une bonne mise à jour de la facturation.
- des recettes avec les modalités de remboursement des tenues des arbitres.

Je certifie donc les comptes tels qu'ils sont présentés au vu des contrôles effectués.

Je demande donc à l'Assemblée générale d'approuver les comptes du Comité Départemental de Tir à l'Arc du Maine et Loire pour l'année 2021-2022.

Merci

Emilie CERISIER

